

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , en vue de les analyser. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Si cet alinéa est en soit pertinent, se pose cependant la question du personnel. Est-il suffisant pour assurer une telle analyse ou cet alinéa n'aura, in fine, qu'une portée très limitée ?